



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/2008/1
7 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Soixante-dixième session
Genève, 19-21 février 2008
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RÉSULTATS DES RÉUNIONS DU BUREAU DU COMITÉ

Note du secrétariat

1. Le Bureau du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe s'est réuni le 9 février, le 4 juin, et les 29 et 30 novembre 2007.
2. Les décisions prises lors de ces trois réunions et les documents qui leur sont annexés sont reproduits ci-après pour examen par le Comité.

Annexe I

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU À SA RÉUNION
DU 9 FÉVRIER 2007

I. PARTICIPATION

1. La réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs (CTI) a été présidée par M. Evgeny Mokeev (Fédération de Russie) et les membres suivants y ont participé: M. Xavier Guérin (France), M. Ralph Kellermann (Allemagne), M^{me} Domna Papamichail (Grèce), M. José Alberto Franco (Portugal), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M^{me} Ümit Armangil (Turquie) et M. Yurii Gerzhod (Ukraine). Le représentant de la Commission européenne n'a pu y prendre part.

II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

2. Examinant les résultats de la soixante-neuvième session du Comité, le Bureau a estimé que cette session avait été un succès car elle avait débouché sur un certain nombre de décisions importantes pour l'avenir du Comité, concernant par exemple la mise en œuvre du Plan de travail pour la réforme de la CEE dans le domaine des transports, le développement des activités intersectorielles et la création d'un groupe spécial multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports.

3. Notant qu'une réunion des présidents et vice-présidents du CTI et du Comité du commerce était prévue pour la prochaine session de la CEE, le Bureau a prié la Division des transports, en coopération avec la Division du commerce et du bois, d'élaborer une note pour cette réunion.

4. Compte tenu des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan de travail pour la réforme de la CEE et des activités antérieures de recensement des nouvelles priorités, le Bureau a estimé que les ordres du jour des organes subsidiaires du CTI pourraient comporter à l'avenir une séance de réflexion sur les nouvelles évolutions importantes dans leur domaine de compétence. Il a décidé d'examiner plus avant cette question à une réunion future.

5. Le Bureau a procédé à un débat préliminaire sur la question de savoir si l'article 16 du Règlement intérieur (chap. IV) de la CEE, traitant de la participation aux réunions de la Commission d'un(e) représentant(e) suppléant(e) pour représenter le pays dont est originaire son (sa) Président(e), est applicable dans le cas des réunions du Bureau. Il est convenu de revenir sur ce sujet à sa prochaine réunion, lorsque le secrétariat aura étudié plus avant la question.

6. Le Bureau a examiné les points qui devaient être présentés par le Président et les Vice-Présidents du Comité à la réunion avec le Comité exécutif.

III. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

7. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion le lundi 4 juin 2007.

Annexe II

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU À SA RÉUNION DU 4 JUIN 2007

I. PARTICIPATION

1. La réunion a été présidée par M. Evgeny Mokeev (Fédération de Russie) et les membres suivants y ont participé: M. Xavier Guérin (France), M. Ralph Kellermann (Allemagne), M^{me} Domna Papamichail (Grèce), M. José Alberto Franco (Portugal), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M^{me} Ümit Armangil (Turquie) et M^{me} Olena Shumeyko (Ukraine). Le représentant de la Commission européenne n'a pu y prendre part.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (TRANS/BUR.2007/4).

III. QUESTIONS DÉCOULANT DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

3. Le Bureau a examiné les documents informels du Comité exécutif et d'autres renseignements communiqués par le Directeur de la Division des transports et portant sur les décisions de la session du soixantième anniversaire de la CEE et sur les résultats de la réunion de haut niveau sur le développement de transports sûrs, clef de la coopération régionale, tenue le 27 avril 2007.

4. Le Bureau a aussi examiné les propositions figurant dans le document informel n° 0 élaboré par le secrétariat et portant sur la suite éventuelle à donner à la réunion susmentionnée et a recommandé au Comité de les approuver. Il a recommandé de faire preuve de prudence lorsqu'on parlait de financement des infrastructures de transport, afin d'éviter tout malentendu de la part des pays concernés.

IV. RÉUNION AVEC LE COMITÉ EXÉCUTIF

5. Le Bureau a examiné les conclusions du Président du Comité exécutif au sujet de sa réunion du 9 février 2007 avec le Président et les Vice-Présidents du Comité (document informel n° 1) et a noté avec satisfaction que le Comité exécutif avait, à sa réunion du 7 mars 2007 (document informel n° 2), approuvé les propositions du CTI.

6. Le Bureau a exprimé ses remerciements à son Président et à ses Vice-Présidents pour leur réunion avec le Comité exécutif. Il a également remercié M. Kellermann, qui, en tant que représentant de son pays à la réunion du Comité exécutif, a contribué pour beaucoup à ce que ce dernier approuve les propositions du CTI, notamment celle tendant à accorder au Comité des jours de réunion supplémentaires pour l'Accord ADN.

V. MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS DE LA RÉFORME DE LA CEE

A. Renforcement des activités dans le domaine du franchissement des frontières et de la facilitation du commerce

7. Le Bureau a été informé des conclusions de la première réunion des Présidents du CTI et du Comité du commerce, tenue le 27 avril 2007, sur les domaines de coopération possibles entre les deux comités, et d'autres renseignements communiqués par le Directeur de la Division du commerce et portant sur les travaux du CEFAC/ONU relatifs à la documentation et sur les recommandations du Comité du commerce qui pourraient intéresser le CTI.

8. Le Bureau a demandé à la Division des transports, en coopération avec la Division du commerce, d'élaborer une «feuille de route» sur la coopération possible entre les deux comités pour examen à sa prochaine réunion.

B. Renforcement du PPE-TSE et aspects des transports qui concernent l'environnement

9. Le Bureau a été informé des résultats de la dernière session du Comité directeur du PPE-TSE et des travaux préparatoires de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement qui aura lieu en 2008.

10. Le Bureau a examiné la possibilité d'aligner les divers accords de la CEE relatifs aux infrastructures de transports (AGR, AGC, AGTC, AGN) sur la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Espoo, 1991) et les incidences d'une telle harmonisation. Il a demandé au secrétariat de rédiger une note pour examen à sa prochaine réunion.

C. Renforcement de l'application et du suivi des instruments juridiques

11. Le Bureau a été informé par le secrétariat de l'état d'avancement des travaux préparatoires du projet de suivi de l'application des Conventions de Vienne et de l'AETR.

12. Notant que l'introduction du tachygraphe numérique dans les pays non membres de l'UE ayant adhéré à l'AETR aurait des répercussions importantes et poserait des difficultés aux transporteurs de ces pays, le Bureau a demandé au secrétariat de recenser ces incidences et difficultés pour examen à sa prochaine réunion.

D. Renforcement des liaisons de transport Europe-Asie

13. Le Bureau a été informé des activités menées dans le cadre du projet inscrit au Compte de l'ONU pour le développement sur les liaisons de transport Europe-Asie, notamment l'organisation en 2007 d'ateliers nationaux de renforcement des capacités, les progrès accomplis dans la réalisation d'une étude interne sur ces liaisons et les activités de collecte de fonds du secrétariat en vue d'assurer la continuité du projet après 2007. Le Bureau a aussi été informé que certains fonds étaient disponibles pour financer la participation des correspondants nationaux des pays d'Asie centrale et du Caucase à la vingtième session du WP.5, et qu'il était prévu de tenir

dans le cadre du WP.5 une réunion informelle d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, prévue initialement pour début juillet.

14. Le Bureau a accueilli avec satisfaction ces renseignements et a renouvelé son appui aux initiatives du secrétariat pour obtenir des fonds afin que le projet puisse continuer après 2007. Il a estimé que ce soutien financier était essentiel pour renforcer le projet.

15. Afin que la participation des gouvernements soit plus forte et que l'on dispose de plus de temps pour mieux préparer la réunion informelle d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, le Bureau a décidé que la réunion envisagée aurait lieu à la suite de la vingtième session du WP.5.

E. Renforcement de la Convention TIR et amélioration de la transparence

16. Le Bureau a été informé que le secrétariat poursuivait les efforts visant à renforcer la Convention, grâce notamment à l'informatisation des procédures TIR et à de nouvelles procédures de nature à garantir davantage de transparence dans la collecte et le transfert des fonds destinés à financer le fonctionnement de la TIRExB et du Secrétariat TIR.

VI. ÉVALUATION BIENNALE PAR LES COMITÉS SECTORIELS

17. Rappelant que la Commission avait prié les comités sectoriels de procéder à des évaluations biennales de leurs sous-programmes respectifs, et notant que le CTI, à sa soixante-dixième session, devrait examiner et approuver, pour chaque module d'activité, une réalisation escomptée et les indicateurs de succès et les méthodologies connexes pour l'exercice biennal 2008-2009, le Bureau a ouvert une discussion préliminaire à ce sujet sur la base d'un guide des évaluations biennales de l'exécution des sous-programmes par les comités sectoriels de la CEE et du document informel n° 4 élaboré par le secrétariat.

18. Le Bureau a souscrit en général aux propositions formulées par le secrétariat et a demandé à celui-ci de les soumettre pour approbation aux groupes de travail respectifs et ensuite au Bureau pour examen à sa prochaine réunion.

VII. COOPÉRATION AVEC LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

19. Le Bureau a été informé des progrès accomplis par le CTI et la Conférence des statisticiens européens dans leur collaboration visant à analyser conjointement les activités du CTI dans le domaine des statistiques des transports, et a demandé à être tenu informé de la suite des travaux.

VIII. TRANSPORTS ET SÛRETÉ

20. Le Bureau a pris note des résultats de la première réunion du Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs, tenue à Genève les 24 et 25 mai 2007, et de la faible participation à cette réunion des experts des États membres.

21. Le Bureau a renouvelé son soutien à cette activité importante et a demandé au secrétariat de continuer d'œuvrer à ce que le groupe élabore des recommandations concernant l'amélioration de la sûreté des transports intérieurs, pour examen par le CTI en 2008.

IX. PREMIÈRE SEMAINE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

22. Informé par le secrétariat de la tenue de la première Semaine mondiale de la sécurité routière, y compris l'organisation de l'Assemblée mondiale des jeunes pour la sécurité routière et du Forum mondial des parties prenantes, à Genève du 23 au 25 avril 2007, qui avaient été un large succès sur le plan de la participation, de la couverture médiatique et des résultats, le Bureau a remercié le secrétariat pour le travail accompli et a demandé à être informé de l'évolution de la situation.

X. TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES

23. Sur la base de renseignements communiqués par le secrétariat et relatifs aux activités menées à ce jour par les organes subsidiaires du CTI, le Bureau a eu un débat préliminaire concernant la poursuite éventuelle par le CTI des activités assurées jusqu'à présent par la CEMT.

24. Compte tenu de la pertinence du sujet pour le SC.1, le SC.2, le SC.3, le WP.1 et le WP.29, ainsi que de la nouvelle directive de l'UE sur l'accessibilité des transports, qui pourrait servir de base à des travaux futurs de la CEE, le Bureau a demandé au secrétariat, en consultation avec les présidents des groupes concernés, d'élaborer une note pour examen à sa prochaine session.

XI. QUESTIONS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU CTI ET DE SON BUREAU

A. Accroître l'intérêt des États membres de la CEE pour les travaux du CTI

25. Le Bureau a examiné le document informel n° 3¹ élaboré par le secrétariat et a noté que la nouvelle structure en trois parties proposée pour les sessions du CTI – séance sur les questions de fond, séance technique et séance consacrée au rapport – était susceptible de rendre les sessions plus efficaces et plus attractives pour des participants des États membres de la CEE plus nombreux et d'un niveau plus élevé.

26. Tout en notant qu'une telle structure ne devait pas être préjudiciable aux activités essentielles du CTI et des organes subsidiaires, le Bureau a souscrit au projet de structure des sessions du CTI. Il est aussi convenu que la première partie de la soixante-dixième session pourrait consister en une réunion des ministres des transports des pays de la région Europe-Asie où seraient approuvés les axes recensés dans le cadre du projet commun CEE-CESAP et où seraient signées des déclarations contenant des engagements pour le développement prioritaire de ces axes et la création d'un mécanisme permanent pour la coopération future.

27. Le Bureau a demandé au secrétariat d'organiser les travaux de la soixante-dixième session du Comité et d'en établir l'ordre du jour annoté conformément aux indications figurant dans le document informel n° 3 reproduit à l'appendice I, et de distribuer le projet d'ordre du jour aux membres du Bureau avant la mi-octobre 2007, pour observations.

¹ Reproduit à l'appendice I du présent document.

B. Participation d'un représentant suppléant pour remplacer le Président aux réunions du Bureau du CTI

28. Le Bureau a pris note des conclusions auxquelles le secrétariat était parvenu sur ce sujet, à savoir que l'article 16 du chapitre IV du Règlement intérieur de la CEE sur la participation d'un suppléant du Président aux réunions de la Commission ne s'applique actuellement pas aux réunions du Bureau, mais que le Comité pouvait modifier les règles de son Bureau s'il le souhaitait.

C. Calendrier des sessions annuelles du CTI

29. Le Bureau a approuvé la proposition du secrétariat concernant un nouveau calendrier pour ses réunions et celles du CTI pour les trois années à venir, prévoyant, en particulier, la tenue des réunions du CTI deux semaines plus tard au mois de février de chaque année (appendice III). Néanmoins, étant donné que la réunion de février 2008 a déjà été décidée par le CTI, il serait nécessaire d'informer les membres du Comité des nouvelles dates dès que possible.

XII. QUESTIONS DIVERSES

A. Questions relatives au personnel de la Division des transports

30. Le Bureau a été informé des principales questions relatives au personnel de la Division des transports.

B. Date de la prochaine réunion

31. Le Bureau a indiqué que sa prochaine réunion se tiendrait les 29 et 30 novembre 2007.

Appendice I²

ACCROÎTRE L'INTÉRÊT DES ÉTATS MEMBRES DE LA CEE POUR
LES TRAVAUX DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

1. À sa réunion de février 2006, constatant que le nombre et le niveau des participants aux sessions du Comité diminuaient, le Bureau avait estimé que les sessions devaient être plus pertinentes du point de vue des politiques, plus efficaces et plus attrayantes, et avait décidé de revenir sur la question de la longueur, de l'organisation et de l'ordre du jour des sessions du Comité à sa réunion de novembre 2006.
2. À sa réunion de novembre 2006, le Bureau a tenu un débat préliminaire sur la question. Notant toutefois qu'il ne serait guère possible d'apporter des changements pour la soixante-neuvième session, le Bureau a décidé de reprendre l'examen de la question à sa réunion de juin 2007 et a demandé au secrétariat d'établir des propositions en consultation avec les États membres.
3. Le Bureau souhaitera peut-être examiner les propositions ci-après, qui ont été élaborées par le secrétariat, et donner des orientations.

SUGGESTIONS AFIN D'ACCROÎTRE L'INTÉRÊT DES ÉTATS MEMBRES
DE LA CEE POUR LES TRAVAUX DU COMITÉ

4. Les suggestions ci-après ont pour objet de rendre les sessions du Comité des transports intérieurs (CTI) plus pertinentes sur le plan des politiques, plus efficaces et plus attrayantes pour des participants plus nombreux, et qui soient de niveau plus élevé, représentant les États membres de la CEE et les organisations internationales. Elles permettraient de mieux servir les objectifs du CTI et de garantir à ses activités un niveau de soutien plus élevé et d'engagement plus solide de la part des États membres au cours des années à venir.
5. Les suggestions prennent dûment en considération la nécessité pour le CTI et ses organes subsidiaires de rester centrés sur leurs activités fondamentales, à savoir l'élaboration d'instruments juridiques internationaux et de recommandations sur les transports, en tant que base technique et juridique commune pour le développement de réseaux de transport internationaux cohérents et pour la facilitation des transports internationaux, tout en améliorant les résultats au plan de la sécurité et de l'environnement.
6. Les changements suggérés pourraient porter sur un ou plusieurs des domaines suivants:
 - a) Organisation et programme;
 - b) Ordre du jour;

² Le présent appendice a été distribué initialement comme document informel n° 3 de la réunion du Bureau du 4 juin 2007.

- c) Mode d'établissement du rapport;
- d) Publicité.

A. Modifications éventuelles concernant l'organisation et le programme

7. Les sessions du CTI pourraient être divisées en trois parties principales, comme suit:

Première partie:

8. **La première partie de la session du CTI pourrait être une séance axée sur les questions de fond**, qui pourrait avoir lieu le matin de la première journée ou pendant toute cette journée, en fonction du thème de la manifestation ou du programme qui y est associé. L'objectif serait pour cette séance de rassembler des **responsables de rang élevé** des États membres de la CEE, de la CE et d'autres organisations internationales.

9. Cette séance pourrait être une réunion ministérielle, éventuellement liée à la signature d'un accord, d'une déclaration ou d'un document analogue, ou une table ronde ayant pour thème une question centrale ou un sujet d'actualité intéressant les États membres de la CEE.

10. Le Président du CTI, ou un ministre ou un participant de haut niveau pourrait être invité à présider le débat, et la réunion formulerait des conclusions et des suggestions précises concernant des activités de suivi pour le (les) thème(s) abordé(s) et le rôle du CTI à cet égard.

11. Par exemple, la première partie de la soixante-dixième session du CTI pourrait consister en une conférence ou une réunion des ministres des transports des pays de la région Europe-Asie, dont l'objectif serait d'approuver les axes Europe-Asie recensés dans le cadre du Projet conjoint CEE-CESAP et d'adopter des activités de suivi. Les ministres pourraient signer une déclaration dans laquelle ils s'engageraient à développer en priorité ces axes et à créer un mécanisme permanent pour la coopération future. On trouvera à l'**appendice** un exemple d'une déclaration de l'OMS portant promesse de soutien pour remédier aux infections liées aux soins de santé, qui pourrait servir de modèle.

Deuxième partie:

12. **La deuxième partie de la session du CTI pourrait être la partie technique** de la session, qui traiterait des activités du Comité et de ses organes subsidiaires et des principaux problèmes dont le CTI doit prendre note, ou qu'il doit examiner, ou sur lesquels il doit se prononcer. Cette partie pourrait débiter dans l'après-midi de la première journée, ou le matin de la deuxième (en fonction du programme de la première partie) et durer jusqu'à la fin de la deuxième journée. L'objectif serait **de rassembler les représentants actuels au sein du CTI et les experts** des États membres de la CEE, de la CE et d'autres organisations internationales (participation de haut niveau non indispensable).

13. Les débats seraient centrés sur des questions devant être examinées par le CTI et appelant des décisions de sa part. Toutes les autres questions ayant un caractère d'information et nécessitant une approbation formelle du CTI seraient examinées à la fin de la journée, sur la base de l'ordre du jour provisoire annoté distribué par le secrétariat.

Troisième partie:

14. **La troisième partie de la session serait consacrée au rapport** et durerait moins d'une demi-journée seulement; elle aurait lieu normalement l'après-midi, ou éventuellement le matin de la troisième journée.

B. Changements éventuels concernant l'ordre du jour

15. L'ordre du jour du CTI et les annotations y relatives seraient établis en fonction des modifications de l'organisation et du programme suggérées plus haut.

C. Changements éventuels concernant le mode d'établissement du rapport

16. L'adoption du rapport pourrait être limitée à l'adoption d'une liste des principales décisions prises au cours de la deuxième partie de la session. Le rapport sur la première partie de la session, en l'occurrence les conclusions du Président, serait distribué par la suite, avec l'intégralité du rapport de la session. Les représentants auprès du CTI auraient la possibilité de formuler des observations au sujet du rapport, à l'exception des décisions adoptées.

D. Publicité

17. Le secrétariat étudierait de quelle façon améliorer la publicité avant, pendant et après la session du CTI. Il enverrait aussi des invitations, selon qu'il convient, à tous les États membres, organisations internationales et organismes concernés.

18. Compte tenu de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre de ces suggestions, le Bureau pourrait réexaminer la structure et se prononcer sur les modifications qu'il y aurait éventuellement lieu d'apporter.

Appendice IIMODÈLE DE L'OMS: EXEMPLE DE PROMESSE DE SOUTIEN POUR REMÉDIER
AUX INFECTIONS LIÉES AUX SOINS DE SANTÉ

Je soussigné(e), [INSÉRER LE TITRE (Ministre de la santé ou son représentant)], et au nom de tous les intéressés au [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISME GOUVERNEMENTAL (Ministère de la santé)] de ... [INSÉRER LE NOM DE L'ÉTAT MEMBRE], réunis à ... [INSÉRER LE NOM DE LA VILLE] le ... 2005 [INSÉRER LA DATE],

Reconnaissant la gravité de la charge de morbidité et l'importance de l'impact économique que les infections liées aux soins de santé font peser sur les malades et les systèmes de santé du monde entier,

Considérant que la majorité de ces infections sont soignables et évitables,

Appréciant l'élan que le programme «Sécurité des patients – un défi mondial» de l'Alliance mondiale OMS pour la sécurité des patients impulse pour faire diminuer les infections liées aux soins de santé au niveau mondial,

Soulignant qu'il existe désormais une occasion unique de réduire l'incidence des infections liées aux soins de santé en ... [INSÉRER LE NOM DE L'ÉTAT MEMBRE],

m'engage à œuvrer pour faire diminuer les infections liées aux soins de santé en prenant les mesures suivantes:

- a) Reconnaissance de l'importance des infections liées aux soins de santé;
- b) Mise sur pied ou consolidation des campagnes en cours aux niveaux national ou infranational pour promouvoir et améliorer l'hygiène des mains chez les dispensateurs de soins de santé;
- c) Diffusion d'informations fiables sur les infections liées aux soins de santé aux niveaux de la communauté et du district pour favoriser la prise de mesures appropriées;
- d) Partage des données d'expérience et, le cas échéant, les données de surveillance disponibles avec l'Alliance mondiale OMS pour la sécurité des patients;
- e) Étude du recours aux stratégies et lignes directrices de l'OMS pour traiter les infections liées aux soins de santé, notamment dans les domaines de l'hygiène des mains, de la sécurité transfusionnelle, de la sécurité des injections et de la vaccination, de la sécurité des procédures cliniques ainsi que de la sécurité de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets;

m'engage à travailler avec les professionnels et les associations de la santé dans ce pays:

Pour promouvoir les normes les plus élevées de pratique et de comportement afin de réduire les risques d'infections liées aux soins de santé;

Pour favoriser et soutenir la collaboration avec les instituts de recherche, les établissements de formation, les centres éducatifs, les universités et les établissements de soins de santé d'autres États membres de l'OMS afin de garantir la pleine utilisation des connaissances et des données d'expérience dans le domaine des infections liées aux soins de santé;

Pour encourager le soutien de la haute administration et faire ressortir le rôle d'exemple que joue le personnel essentiel dans l'exécution d'interventions visant à réduire les infections liées aux soins de santé.

[INSÉRER LE NOM DE L'ÉTAT MEMBRE] _____
[SIGNATURE]

Appendice IIIPROJET DE CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITÉ ET
DE SON BUREAU POUR LA PÉRIODE 2008-2010**2008**

- Réunion du Bureau – date proposée: **lundi 18 février 2008**
- Soixante-dixième session du CTI – date proposée: **mardi 19 au jeudi 21 février 2008**
- Réunion du Bureau – date proposée: **vendredi 22 février 2008**
- Réunion du Bureau – date proposée: **lundi 2 juin 2008**
- Réunion du Bureau – date proposée: **jeudi 27 et vendredi 28 novembre 2008**

2009

- Réunion du Bureau – date proposée: **lundi 23 février 2009**
- Soixante et onzième session du CTI – date proposée: **mardi 24 au jeudi 26 février 2009**
- Réunion du Bureau – date proposée: **vendredi 27 février 2009**
- Réunion du Bureau – date proposée: **lundi 1^{er} juin 2009**
- Réunion du Bureau – date proposée: **lundi 30 novembre et mardi 1^{er} décembre 2009**

2010

- Réunion du Bureau – date proposée: **lundi 22 février 2010**
- Soixante-douzième session du CTI – date proposée: **mardi 23 au jeudi 25 février 2010**
- Réunion du Bureau – date proposée: **vendredi 26 février 2010**
- Réunion du Bureau – date proposée: **lundi 7 juin 2010**
- Réunion du Bureau – date proposée: **lundi 29 et mardi 30 novembre 2010**

Annexe III

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU À SA RÉUNION
DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2007

I. PARTICIPATION

1. La réunion a été présidée par M. Evgeny Mokeev (Fédération de Russie) et les membres suivants y ont participé: M. Xavier Guérin (France), M. Ralph Kellermann (Allemagne), M^{me} Domna Papamichail (Grèce), M. José Alberto Franco (Portugal), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M^{me} Ümit Armangil (Turquie) et M^{me} Olena Shumeyko (Ukraine). Le représentant de la Commission européenne n'a pu y prendre part.
2. M^{me} Eva Molnar, nouvelle Directrice de la Division des transports, a également assisté à la réunion. Les membres du Bureau lui ont souhaité chaleureusement la bienvenue.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (TRANS/BUR.2007/7) en incluant au point 2 a) l'examen du document informel n° 14 sur les restrictions contingentaires appliquées aux permis de transport routier, présenté par le Gouvernement turc.

**III. MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS DE LA RÉFORME DE LA CEE ET
QUESTIONS DÉCOULANT DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION
ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

4. Le Bureau a examiné en détail, au titre des questions ci-après, les progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre des priorités de la réforme de la CEE dans le domaine des transports et la proposition de coopération intersectorielle figurant dans le Plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1).
5. Comme suite à la demande adressée par le Comité exécutif à tous les comités sectoriels pour qu'ils lui fassent rapport chaque année sur les progrès de la réforme, le Bureau a chargé le secrétariat d'élaborer une note sur ce sujet pour examen à sa prochaine réunion.
6. Prenant note de la demande adressée par le Comité exécutif à tous les comités sectoriels pour qu'ils recensent des domaines de leur programme de travail où la parité des sexes doit être systématiquement prise en compte (réunion du Comité exécutif du 29 septembre 2006, conclusions du Président), le Bureau a prié ses organes subsidiaires de donner suite à cette demande.

**A. Renforcement des activités dans le domaine du franchissement des frontières
et de la facilitation du commerce**

7. Le Bureau a examiné le document informel n° 2 comportant une «feuille de route» assortie de propositions précises sur la coopération possible entre le Comité des transports intérieurs (CTI) et le Comité du commerce, élaborée conjointement par la Division des transports et la

Division du commerce, ainsi que des renseignements supplémentaires communiqués par le secrétariat.

8. Soulignant que cette coopération devait être centrée sur des initiatives concrètes plutôt que sur la participation à des réunions, le Bureau a accepté les initiatives proposées dans la «feuille de route», moyennant quelques modifications; il a demandé au secrétariat de présenter le texte révisé de la «feuille de route» au Comité, et recommandé à ce dernier de l'approuver.

9. Examinant le document informel n° 14, le Bureau a estimé que les restrictions contingentaires appliquées aux permis de transport routier constituaient un obstacle pour les transporteurs routiers de certains pays membres de la CEE, et décidé que le SC.1 était l'organe approprié pour examiner cette question, sans exclure qu'elle puisse aussi être traitée dans le cadre de la coopération future entre le CTI et le Comité du commerce.

10. Le Bureau a demandé au secrétariat d'inclure le document informel n° 14 dans la documentation de la soixante-dixième session du CTI, et recommandé au Comité de prier le SC.1 d'examiner la question et de lui faire rapport à sa soixante et onzième session.

B. Renforcement du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et aspects des transports qui concernent l'environnement

11. Le Bureau a examiné le document informel n° 3 et des renseignements complémentaires communiqués par le secrétariat au sujet de la dernière session du Comité directeur du PPE-TSE et des travaux préparatoires de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui aura lieu en 2008.

12. En se fondant sur le document informel n° 3, le Bureau a aussi examiné la possibilité d'aligner les divers accords de la CEE relatifs aux infrastructures de transports (AGR, AGC, AGTC, AGN) sur la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Espoo, 1991) et les incidences d'une telle harmonisation.

13. Le Bureau a estimé que, d'un point de vue systématique et juridique, il serait difficile d'intégrer des dispositions sur l'impact sur l'environnement dans les accords relatifs aux infrastructures de transport de la CEE, au-delà de celles qui existaient déjà dans ces accords. En outre, les Parties à ces accords, dans une large majorité, avaient déjà ratifié la Convention d'Espoo, et devaient donc en observer les dispositions. Néanmoins, afin de renforcer les aspects des transports qui concernent l'environnement et la santé, le Bureau a recommandé que le CTI accentue sa coopération avec le PPE-TSE et sa contribution à ce programme. Il a aussi recommandé de coopérer étroitement avec le Forum international des transports et, à la suite du Forum de 2008 sur le thème «Transport et énergie – Le défi du changement climatique», d'élaborer éventuellement un document d'orientation sur les activités futures dans ce domaine.

C. Renforcement de l'application et du suivi des instruments juridiques

14. Le Bureau a examiné le document informel n^o 4 et les renseignements communiqués oralement par le secrétariat sur l'état d'avancement des travaux préparatoires du projet de suivi de l'application des Conventions de Vienne et de l'AETR.

15. Le Bureau a remercié le secrétariat pour son travail et a recommandé au Comité d'inviter les Parties contractantes qui ne font pas partie de l'UE à répondre rapidement à la demande qui leur a été adressée par le secrétariat concernant la désignation de la personne chargée du tachygraphe numérique dans leur pays, afin de garantir une coopération plus étroite avec le secrétariat, et à organiser les contacts futurs avec le laboratoire d'Ispra (Italie) responsable de la délivrance des clefs cryptographiques et des certificats d'interopérabilité. Il a aussi recommandé d'accepter la demande du SC.1 tendant à organiser une session supplémentaire en mai 2008 (les 26 et 27) en vue de finaliser les modifications de l'AETR concernant les temps de conduite et de repos.

D. Renforcement des liaisons de transport Europe-Asie

16. Le Bureau a été informé des principaux résultats du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie, que la CEE et la CESAP ont mis en œuvre conjointement de 2003 à 2007, notamment le recensement des principaux axes de transport intérieur Europe-Asie, l'établissement des priorités pour bon nombre de projets d'infrastructure, la mise en place de la base de données SIG, l'analyse des obstacles non physiques, l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités et l'élaboration d'une étude conjointe CEE-CESAP contenant les résultats et les conclusions des travaux ainsi que des recommandations à l'intention des gouvernements participants.

17. Le Bureau a salué ces résultats, qui offraient une base solide pour la coopération future entre les pays, et a réitéré qu'il était favorable à la poursuite de cette activité dans le cadre d'une nouvelle phase (phase II, 2008-2011).

18. Le Bureau a examiné les propositions du WP.5 au CTI tendant à attribuer la responsabilité de superviser et de coordonner les travaux futurs concernant le développement des liaisons de transport Europe-Asie au Groupe d'experts CEE-CESAP créé dans le cadre du projet, pour un mandat de deux ans (2008-2009) avec possibilité de renouvellement si nécessaire et selon qu'il convient. Le Groupe pourrait fonctionner comme un groupe d'experts spécial du WP.5 conformément au Règlement intérieur de la CEE et au projet de mandat figurant dans le document informel n^o 6.

19. Le Bureau a noté avec approbation la proposition du WP.5 et a recommandé au Comité de l'entériner.

20. Le Bureau a examiné les documents informels n^{os} 5 et 13 contenant le projet de déclaration commune des ministres des transports devant être signée à la Réunion des ministres des pays de la région Europe-Asie prévue le 19 février 2008 et l'ordre du jour provisoire de la réunion proposé par le WP.5, ainsi que d'autres éléments d'information communiqués par le secrétariat et portant sur les progrès réalisés dans la préparation de la Réunion des ministres des transports.

Le Bureau a été informé que ces documents avaient été envoyés pour examen aux ministres des pays concernés, en même temps que l'invitation officielle à la Réunion signée par le Secrétaire exécutif de la CEE le 6 novembre 2007.

21. Le Bureau, notant que le développement des liaisons Europe-Asie était dans l'intérêt de tous les pays membres de la CEE, s'est accordé à estimer que la tenue de la réunion ministérielle dans le cadre de la soixante-dixième session du CTI donnerait aux pays concernés une excellente occasion d'exprimer leur engagement et leur soutien en faveur de cet objectif, et que, dans le même temps, cela aiderait à mieux faire connaître les activités du CTI et à en accroître l'impact.

22. Notant que le projet de déclaration commune et l'ordre du jour provisoire avaient déjà été communiqués pour observations aux ministres invités à participer à la Réunion, le Bureau a demandé au secrétariat d'établir le texte définitif du document final et de l'ordre du jour provisoire, en tenant compte des réponses données par les ministres.

23. Le Bureau a demandé à ceux de ses membres dont les ministres sont invités à la Réunion de s'employer à faire en sorte que leurs ministres prennent part à cette manifestation importante. Il a également demandé à son Président, M. E. Mokeev, et à son membre M. R. Kellermann, agissant au nom du Bureau, de se mettre en relation avec le secrétariat afin de régler les détails d'organisation et d'établir le texte définitif du document final et de l'ordre du jour provisoire.

24. Le Bureau a recommandé au Comité d'inviter les États membres concernés de la CEE et de la CESAP, les institutions financières internationales et les autres donateurs à assurer un soutien financier adéquat pour garantir la poursuite ininterrompue du projet relatif aux liaisons de transport Europe-Asie au cours de la phase II (2008-2011).

E. Renforcement de la Convention TIR et amélioration de la transparence

25. Le Bureau a examiné le document informel n° 7 établi par le secrétariat et contenant un aperçu des activités récentes visant à renforcer la Convention TIR et à en améliorer la transparence.

26. Le Bureau, en particulier, a accueilli avec satisfaction la signature de l'accord CEE/IRU pour les années 2008-2010 et a souscrit à la décision de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) d'étudier toutes les questions pertinentes relatives au prix des carnets TIR au niveau national.

27. Notant que le WP.30 et le Comité d'administration TIR (AC.2) approuvaient la description du projet eTIR figurant au chapitre 2 de ce que l'on était convenu d'appeler le modèle de référence eTIR, le Bureau a recommandé au CTI d'inviter les Parties contractantes à participer au WP.30 par l'intermédiaire aussi bien de leurs représentants des services douaniers que de leurs représentants des ministères des finances et des transports. Ce serait là une occasion exceptionnelle de débattre des questions de facilitation du franchissement des frontières et de s'accorder sur ces questions, y compris le développement futur du régime TIR et l'introduction du système eTIR.

F. Coopération intersectorielle entre le Comité des transports intérieurs et la Conférence des statisticiens européens

28. Le Bureau a examiné le document informel n° 8 ainsi que les compléments d'information communiqués par le secrétariat et portant sur les progrès accomplis par le CTI et la Conférence des statisticiens européens dans leur collaboration visant à accroître la pertinence pour les États membres des activités du CTI sur les statistiques des transports et à garantir la production de résultats fonctionnels et faciles à exploiter.

29. Le Bureau a exprimé sa reconnaissance pour les progrès accomplis et a noté avec satisfaction que, depuis la mi-septembre 2007, une proportion croissante des statistiques sur les transports était diffusée en ligne au moyen du logiciel PC-Axis, outil permettant aux utilisateurs d'extraire des données selon un certain nombre de variables et de formats.

IV. TRANSPORTS ET SÛRETÉ

30. Le Bureau a examiné le document informel n° 9 ainsi que les compléments d'information communiqués par le secrétariat et portant sur les progrès accomplis jusqu'à présent par le Groupe d'experts de la sûreté des transports intérieurs dans l'élaboration de recommandations à l'intention des États membres concernant l'amélioration de la sûreté des transports intérieurs, et sur les résultats des deuxième et troisième sessions du Groupe, tenues à Genève les 9 et 10 octobre et le 26 novembre 2007.

31. Notant qu'en janvier 2008 le Groupe se réunirait pour la dernière fois afin de parachever son rapport, le Bureau a décidé de revenir sur cette question à sa prochaine réunion.

V. PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION RELATIVE AU CONTRAT DE TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES PAR ROUTE (CMR)

32. Le Bureau a été informé par le secrétariat de l'adoption par le SC.1 du Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique et de la nécessité de modifier le texte adopté conformément aux demandes émanant de la Section des traités à New York. Pour cette raison, il sera demandé au Comité d'approuver officiellement le texte final à sa prochaine session. Étant donné que beaucoup de pays ont annoncé qu'ils ne seraient pas prêts à signer le Protocole à la soixante-dixième session du CTI, le Bureau a appuyé la proposition du secrétariat de saisir l'occasion offerte par la session supplémentaire éventuelle du SC.1 au mois de mai pour organiser une cérémonie de signature.

VI. TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

33. Le Bureau a examiné le document informel n° 10 élaboré par le secrétariat et relatif à la poursuite éventuelle par le Comité des travaux sur le transport des personnes à mobilité réduite menés jusqu'à présent dans le cadre de la CEMT.

34. Le Bureau a noté que la question des personnes à mobilité réduite était devenue un sujet important pour les politiques publiques en Europe occidentale, qu'environ un quart de la population connaissait un type de déficit de mobilité à un moment donné et qu'environ les deux tiers de ce groupe étaient constitués de personnes âgées de 65 ans ou plus.

35. Compte tenu du lien horizontal entre cette question et les travaux d'un certain nombre des organes subsidiaires du Comité, le Bureau a recommandé au Comité de demander à ses organes subsidiaires SC.1, SC.2, SC.3, WP.1 et WP.29 d'étudier des modalités permettant d'incorporer les questions connexes dans leur programme de travail, y compris l'organisation commune d'un atelier consacré à certains aspects de l'accessibilité avec une large participation d'experts gouvernementaux, de chercheurs universitaires et de représentants des principales ONG s'occupant de la question, et de lui rendre compte à sa prochaine session.

VII. ÉVALUATION BIENNALE PAR LES COMITÉS SECTORIELS ET CADRE STRATÉGIQUE POUR LA PÉRIODE 2010-2011

36. Le Bureau a examiné le document informel n° 11 contenant les propositions de ses organes subsidiaires relatives aux réalisations escomptées, aux indicateurs de succès correspondants et aux méthodologies pour l'exercice biennal 2008-2009, approuvées pour chaque module d'activités par les groupes de travail concernés, ainsi qu'un projet de cadre stratégique 2010-2011 pour le sous-programme établi dans le contexte de l'élaboration du budget-programme de l'ONU.

37. Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver les propositions concernant l'exercice biennal 2008-2009.

38. Le Bureau a aussi examiné le projet de cadre stratégique 2010-2011 pour le sous-programme et a accepté qu'il soit présenté au Siège de l'ONU au début de 2008, moyennant quelques modifications.

39. Le Bureau a aussi été informé par le secrétariat que l'évaluation de la mise en œuvre du sous-programme sur les transports au cours de l'exercice biennal 2006-2007, y compris les auto-évaluations menées dans les domaines liés à la Convention TIR et au PPE-TSE, suivait son cours et que dès qu'elle serait prête elle serait présentée au Bureau et au Comité pour examen.

40. La Directrice de la Division des transports a présenté au Bureau les grands axes de la stratégie envisagée par la Division. Le Bureau a salué cette initiative et a encouragé le secrétariat à poursuivre ce travail en recensant les activités semblables réalisées jusqu'à présent par le Comité et son Bureau, en vue d'élaborer des propositions concrètes pour examen à sa réunion de juin 2008.

VIII. ACTIVITÉS RELATIVES AUX LIAISONS DES PORTS MARITIMES AVEC L'ARRIÈRE-PAYS

41. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès accomplis jusqu'à présent par le WP.5 dans l'examen de la question des liaisons des ports maritimes avec leur arrière-pays et de ses recommandations pour des activités futures dans ce domaine, notamment la création d'un groupe spécial d'experts et l'organisation d'une conférence internationale, que le Gouvernement grec s'était aimablement proposé d'accueillir.

42. Le Bureau a examiné ces renseignements ainsi que le document informel n° 12 contenant le mandat du groupe spécial d'experts proposé, a décidé d'apporter certaines modifications au mandat et a demandé au secrétariat de modifier le texte en conséquence.

43. Le Bureau a recommandé au Comité d'approuver la création du groupe spécial d'experts proposé compte tenu des modifications apportées à son mandat, ainsi que l'organisation de la conférence internationale proposée par le WP.5, et de remercier le Gouvernement grec de s'être proposé pour accueillir cette manifestation.

IX. EXAMEN DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SOIXANTE-DIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

44. À sa réunion de juin, le Bureau a approuvé une nouvelle structure pour les réunions du CTI, qui sont désormais divisées en trois parties – questions de fond, questions techniques et établissement du rapport – et a demandé au secrétariat de procéder à l'organisation de la soixante-dixième session du Comité sur cette base. Sont ainsi prévus une réunion des Ministres de la région Europe-Asie en première partie, des débats sur les questions nécessitant un examen ou appelant des décisions du Comité en deuxième partie et l'adoption d'une liste des principales décisions en troisième partie, tandis que seraient examinées ensemble, à partir des annotations distribuées par le secrétariat, toutes les questions présentant un caractère d'information et devant faire l'objet d'une approbation formelle.

45. Le Bureau a examiné l'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/199) et les annotations à l'ordre du jour de la soixante-dixième session du CTI (ECE/TRANS/199/Add.1), et a eu un débat sur les points de l'ordre du jour nécessitant un examen et appelant des décisions.

46. Le Bureau a décidé d'apporter plusieurs modifications à l'ordre du jour et aux annotations et a demandé au secrétariat de modifier les deux textes en conséquence (document à paraître sous la cote ECE/TRANS/199/Rev.1).

47. Le Bureau a accepté la proposition soumise par M. Franco tendant à ce que le WP.24 examine et analyse les difficultés nouvelles posées par les chaînes de logistique pour la coordination et la gestion des transports terrestres.

48. Le Bureau a aussi demandé au secrétariat d'élaborer une note explicative sur la nouvelle structure de la soixante-dixième session du Comité, qui faciliterait la participation des délégations à la session.

X. QUESTIONS IMPORTANTES RELATIVES AU PERSONNEL ET AUX EFFECTIFS DE LA DIVISION DES TRANSPORTS

49. Le Bureau a été informé des principales questions intéressant les effectifs de la Division des transports.

XI. QUESTIONS DIVERSES

A. Coopération avec l'OSCE

50. Le Bureau a été informé par le secrétariat des progrès de la coopération de la Division des transports de la CEE avec l'OSCE.

B. Élection du Bureau pour les sessions de 2009 et de 2010 du Comité et des membres du Bureau pour les années 2008 et 2009

51. Le Bureau a procédé à un échange de vues sur l'élection prochaine du Bureau pour les sessions de 2009 et de 2010 du Comité ainsi que des membres du Bureau pour 2008 et 2009.

52. Le Bureau a demandé à la Directrice de la Division des transports d'envoyer une lettre aux chefs de délégation au CTI pour les informer des élections prochaines et des procédures connexes.

C. Date de la prochaine réunion

53. Le Bureau a noté que sa prochaine réunion se tiendrait le 18 février 2008 et qu'il y serait débattu des travaux préparatoires de la soixante-dixième session du Comité.

D. Réunion du Président et des Vice-Présidents du Comité avec le Comité exécutif

54. Le Bureau a noté que la prochaine réunion du Président et des Vice-Présidents du Comité avec le Comité exécutif était en principe prévue dans l'après-midi du 22 février 2008.
